

# Des juges pour le droit des détenus

## JUSTICE Le ministre Koen Geens vilipendé

Les juges présidant la chambre du conseil du tribunal de première instance francophone de Bruxelles ont averti mardi le ministre de la Justice Koen Geens que le « *maintien de la détention* » pourrait ne plus être assuré en raison des « *manquements structurels* » dans l'organisation de l'acheminement des détenus – présumés innocents – qui voient leurs « *droits les plus fondamentaux* » faire l'objet de flagrantes violations.

En dépit de promesses à court, moyen et long terme du ministre Geens, les cinq juges précités disent ne constater aucune amélioration dans l'acheminement des détenus par le service de sécurité du SPF Justice. Les membres de ce service dénoncent un manque de personnel, des problèmes d'absentéisme, une grille horaire insuffisante pour garantir un service jusqu'à la fin de l'audience. Régulièrement, les

détenus n'ont plus l'opportunité de faire valoir leurs droits devant le juge. Il s'agit d'une « *violation caractérisée des droits de la défense* », dénoncent notamment les juges de la chambre du conseil.

Dans une lettre qu'à pu lire l'agence Belga, ils ont avisé mardi le ministre Geens « *qu'il ne peut être question de cautionner ce mode de fonctionnement* » et que les conséquences de ces manquements structurels qui emportent « *violation des droits les plus fondamentaux* » des justiciables détenus, sont susceptibles « *d'entraîner des conséquences quant au maintien de la détention* ».

Les juges évoquent des contraintes les obligeant à se trouver écartelés entre intérêt public et respect des droits fondamentaux des justiciables. Ils dénoncent une situation « *contraire aux règles de base des sociétés démocratiques* ». (b) ■